

REGARDS

Etude annuelle 2017

Conspirationnisme, extrême droite et pédophilie

par Olivier Douman

Revue Regards

Centre Communautaire Laïc juif David Susskind
Rue de l'Hôtel des Monnaies 52 - 1060 Bruxelles
regards@cclj.be - www.cclj.be/regards

Table des matières

1.	Introduction.....	1
2.	Peine de mort, assassins d'enfants et pédophilie	3
2.1	Des « limiers » à l'extrême droite	3
2.2	Quand Thierry Meyssan entre en scène.....	4
3.	Pédophilie fantasmée et suspicion généralisée	8
3.1	Les leçons d'Outreau	8
3.2	Coupables en dépit de tout ?	10
4.	Pédophilie et satanisme	13
4.1	Le « goût du sperme du diable » (Marcela Iacub).....	13
4.2	Le règne des « justiciers » auto-proclamés	14
5.	La profanation des corps	16
5.1	Les mânes de Léo Taxil	16
5.2	La dimension judéophobe d'un délire collectif	17
6.	Conclusion	19
	Bibliographie.....	20

1. Introduction

Au lendemain de l'abolition de la peine de mort en France, le thème de la pédophilie se voit développé, avec insistance, au sein de la droite populiste. De l'affaire du « baby-porno » (expression forgée dans les colonnes de *Minute*) à la mystérieuse disparition du pasteur Doucé en juillet 1990, la majorité des affaires mettant en cause des réseaux pédophiles, réels ou fantasmés, furent traités avec un luxe de précisions dans les colonnes de titres de la presse d'extrême droite (*Minute* ou de *Crapouillot*). Avec souvent en arrière-plan la question de la peine de mort et de son abolition censée avoir été la porte ouverte au libre déchaînement de toutes les perversions.

Révélateur à cet égard fut le livre de Yann Moncomble (fondateur de la maison d'édition *Faits et Documents* dont le journaliste et archiviste d'extrême droite Emmanuel Ratier reprendra le titre), *La politique, le sexe et la finance* paru en 1989 et dans lequel, excipant d'un procès-verbal de police (dont rien ne prouve l'authenticité) Christian Ranucci (guillotiné et dont la culpabilité fut remise en cause par Gilles Perrault dans son roman *Le pull-over rouge*), fut accusé d'avoir fait partie du réseau de Jacques Dugué (affaire du baby-porno à Saint-Ouen), autrement dit d'avoir été un pédophile. Néanmoins, les articles et dossiers publiés sur le sujet par les journaux précités n'ont jamais relevé d'un quelconque complotisme au sens actuel du terme. Critiquables de par les présupposés politiques qui les sous-tendent (la gauche accusée d'être le vecteur de la « décadence » des mœurs et donc, à en croire un discours en vogue à l'extrême droite, de la pédophilie), ils demeurent toutefois généralement bien étayés et ne comportent qu'assez peu d'erreurs factuelles.

Le complotisme relatif à la pédophilie vient plus tard et par d'autres canaux. Aux Etats-Unis avec la grande vague « anti-sataniste » qui reprend le grand récit antimaçonnique tel qu'il fut mis en scène, notamment par Léo Taxil, à la fin du 19^e siècle. On se souvient du travail de David Shaw, journaliste au *Los Angeles Times*, qui mit à nu l'affaire de la Mc Martin School, cette école maternelle californienne accusée d'avoir organisé des orgies pédophiles mâtinées de rituels satanistes. En France, c'est dans le sillage de l'affaire du pasteur Doucé que les premiers récits complotistes apparaissent. A la tête du réseau Ornicar, Thierry Meyssan joue à l'époque un rôle pionnier, mettant sur pied un récit mêlant les services secrets iraniens, la librairie néonazie *Ogmios*, et la revue pédophile *Gaie France Magazine*. Dirigée par le militant néonazi Michel Caignet, alias Vincent Malecki, cette revue se réclamait de la figure de Hans Blüher, auteur de la révolution conservatrice en Allemagne. Fascinée par la mise en scène esthétique des corps sous le Troisième Reich, Gaie France diffusait par ailleurs l'encyclopédie *Kunst in Deutschland* (de Mortimer G. Davidson, pseudonyme d'un dirigeant historique de la Nouvelle droite française, aux éditions Grabert) ainsi que *National-Socialisme et homosexualité* du néonazi allemand Mickael Kuhnen. Cet opuscule qui fait l'apologie des amours masculins entre adultes et adolescents, et conteste la notion juridique de détournement de mineur, a été réédité aux éditions Ars Magna, de sensibilité « nationaliste-révolutionnaire ». Il est avéré que le pasteur Doucé entretenait des liens avec Michel Caignet, lequel fit de la publicité dans sa revue pour les ouvrages du pasteur. Toujours est-il que c'est dans le sillage de ce scandale politico-policier, sur fond d'affaires de mœurs, que Meyssan entra en relation avec le commissaire des Renseignements généraux Hubert Marty-Vrayance, qu'on retrouvera, après le 11 septembre 2001, dans la mise sur pied (avec Meyssan et Ratier) de la « thèse » de l'attentat commis « sous faux drapeau », par le complexe militaro-industriel américain, le Mossad, ou les deux à la fois. Responsable des renseignements généraux de la Nièvre lorsque Pierre Bérégovoy se suicida, Marty-Vrayance fut aussi un des premiers à propager à ce sujet la rumeur d'un assassinat politique. C'est lui aussi qui « orienta » plusieurs

journalistes sur la piste d'un lien entre l'arrestation du père Glencross, un proche d'Hubert Védrine, et la disparition du pasteur Doucé.

On aurait pu penser qu'à mesure que les années passeraient, il eut été possible de revenir sur toutes ces affaires avec un regard plus distancé. Internet ayant entre temps pris la place que l'on sait, il n'en fut rien. Espace qui *de facto* consacre l'absence de limites, où le temps peut sembler parfois avoir été aboli, les récits complotistes connaissent sur la toile une expansion constante. C'est dans ce contexte qu'est intervenue l'agression contre l'ancien juge pour enfants, Jean-Pierre Rosenczweig. Chef de cabinet de ma ministre socialiste Georgina Dufoix à l'époque de la mise en cause du Coral, Jean-Pierre Rosenczweig fera l'objet, dans ce contexte, de soupçons avant d'être rapidement mis hors de cause. Illustration là encore de la faiblesse de la raison rationnelle devant le déchaînement de l'imaginaire conspirationniste, Rosenczweig est depuis plusieurs années maintenant la cible de proches de Dieudonné M'Bala qui exhument sur la toile les accusations portées à l'époque par l'extrême droite et dont l'institution judiciaire a depuis longtemps fait litière. Mené par Pierre Panet, qui fut successivement candidat pour Euro-Palestine (CAPJPO, 2004), la « Liste antisioniste » (Dieudonné, 2009) et enfin pour le Front national, un commando d'une dizaine d'individus est allé jusqu'à agresser le célèbre magistrat. Ce dernier, qui doit en outre essuyer une campagne de diffamation sur la toile, a porté l'affaire devant la justice. Ce qui se réduit au premier abord à un simple « fait divers » n'en est pas moins symptomatique, eu égard tant à l'identité des agresseurs qu'à celle de la victime identifiée comme « juive » par ces derniers, de l'importance de la dimension judéophobe qui est en jeu dans ce contexte de suprématie d'internet où, l'association pédophilie/satanisme aidant, l'image du meurtre rituel n'est jamais bien loin.

2. Peine de mort, assassins d'enfants et pédophilie

Dans son avant-propos au numéro hors-série consacré aux pédophiles, le directeur de publication du *Crapouillot*, Jean-Claude Goudeau, retrace à grands traits quelques-unes des plus célèbres affaires à caractère sexuel mettant en jeu des enfants. Un bref survol partant de « Barbe bleue » (Gilles de Rais) et aboutissant à l'affaire *Le Troquer* sous la 4^e République française. « *C'était encore le temps de la pédophilie honteuse. Elle ne l'est plus. Des politiciens, des écrivains, des journalistes réclament une liberté sexuelle totale pour les enfants ; en réalité, la liberté pour les adultes d'assouvir sur eux leurs instincts, sans risque de poursuites judiciaires* » A côté d'un dossier sur le Coral, qui permet de pointer du doigt le nouveau pouvoir socialiste, ce même numéro ouvre ses colonnes situanniste Guy Hocquenghem et Gabriel Matzneff qui l'un comme l'autre, n'ont jamais fait mystère de leurs positions favorables aux relations sexuelles entre adultes et mineurs¹. Mais qui sont aussi, chacun à leur façon, des compagnons de route d'une certaine extrême droite².

2.1 Des « limiers » à l'extrême droite

Le « scandale » du Coral, du nom de ce lieu lieu de vie dirigé par Claude Sigala à Aimargues dans le Gard, éclate au mois de novembre 1982 à partir des déclarations faites à la presse par deux frères, Jean-Claude et Michel Krief. Ces derniers déclarent avoir découvert un réseau de pédophilie, actif depuis le Coral, dans lequel seraient impliqués un ministre socialiste, un écrivain célèbre et d'autres personnalités parisiennes de moindre envergure. Un des deux frères, Michel, va jusqu'à tenter de faire chanter le ministre en question. Se rendant à un rendez-vous avec son chef de cabinet du ministre, il est finalement arrêté. De son côté, Jean-Claude Krief se met à faire le tour des rédactions à qui il propose un procès-verbal de police aux « révélations » pour le moins « explosives ». Le journal *Minute* qui reçut la visite de Krief, relate celle-ci dans son numéro 1072 : « *Jean-Claude Krief nous a proposé comme à dix autres confrères un dossier. Nous l'avons étudié avec d'autant plus de sérieux qu'il mettait en cause des personnalités de très haut niveau : un ministre, un attaché de cabinet, des écrivains, des journalistes, des universitaires, des magistrats, etc. Nous avons pu vérifier le bien-fondé de certaines accusations, mais surtout nous avons pu établir que les 'points forts' de ce dossier étaient inventés. [...] Devant notre scepticisme il [Krief NDLA] a accepté de téléphoner devant nous à la brigade des stupéfiants et du proxénétisme. [...] Au cours de ces entretiens téléphoniques, deux noms ont été prononcés, Ducastel et Riou. Or, comme par hasard, ce sont les deux noms qui figurent sur le procès-verbal. On aurait voulu nous convaincre de son authenticité que l'on ne s'y serait pas pris autrement. Mais plus significatif encore : alors que nous poursuivions notre enquête, nous avons découvert que nos... 'confrères' étaient informés de toutes nos démarches. Qu'ils s'attendaient à nous voir publier sans plus attendre le document en question. [...] Il était donc parfaitement clair que la même officine policière qui avait monté l'opération avait alerté certains de ses contacts dans la presse pour que la publication par 'Minute' d'accusations d'une extrême gravité et probablement d'une totale fausseté fasse immédiatement l'objet d'une campagne de dénonciation contre notre journal.* »

¹ Cf. Pierre Verdrager, *L'enfant interdit : comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, Armand Colin, 2013. Ouvrage de référence qui traite, entre autres, des liens ayant existé à une certaine époque, entre une frange de l'extrême droite néo-paienne (représentée par le magazine *Gaie France* dirigé par Michel Caignet) et le militantisme en faveur de la dépénalisation de la pédophilie.

² Cf. Frédéric Martel, *Le rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Seuil, (avril 1996 pour la première édition et septembre 2000 pour l'édition citée dans cette étude), p.251 et 461 note n°3.

Ce texte de *Minute* a été un reproduit dans un numéro hors-série du magazine *Le Crapouillot* en janvier 1984, lequel se réfère à un autre procès-verbal, dont il se refuse ici à mettre en doute l'authenticité, et qui met en cause cette fois Christian Ranucci. « *L'objet de cet article n'est pas de prendre parti dans ce débat [sur la culpabilité ou l'innocence de Ranucci NDLA]. Mais il existe un élément qui n'a jamais été évoqué, ni lors du procès où l'on cherchait à établir ce qui avait pu pousser Ranucci à commettre son crime ni par ceux qui prirent ensuite la défense du condamné et tracèrent de lui un portrait psychologique plaident pour leur cause. Sur la liste des pédophiles abonnés au réseau de baby-porno, consignée dans l'agenda de S., et figurant dans le procès Dugué au titre des pièces à conviction sous le scellé n°117 figure un nom. Celui de Christian Ranucci* ». Dans son livre *La politique, le sexe et la finance* (1989), Yann Moncomble se réfère également à cet étrange procès-verbal.

2.2 Quand Thierry Meyssan entre en scène

Pasteur protestant belge né à Saint-Trond, Joseph Doucé fonda en 1976 le Centre du Christ libérateur. Se donnant pour tâche de venir en aide aux « minorités sexuelles », ce centre recevait, en vue d'un soutien psychologique, aussi bien des homosexuels, des transsexuels que sadomasochistes ou pédophiles. C'est ce dernier groupe qui va valoir au pasteur une surveillance policière de plus en plus poussée³. Au début de l'année 1990, une section des renseignements généraux, le GER (Groupe des enquêtes réservées) est chargé d'une enquête sur le pasteur et son entourage. On demande à l'inspecteur Jean-Marc Dufour de s'en charger. Le 19 juillet, deux hommes se présentant comme des policiers demandent à s'entretenir avec le pasteur Doucé. On ne le reverra plus vivant. Les restes de son cadavre sont découverts en forêt de Rambouillet trois mois plus tard. Les spéculations vont désormais aller bon train.

Un homme en particulier se distingue : Thierry Meyssan. Actif dans la communauté homosexuelle depuis quelques années seulement, il est à la tête d'une association dénommée « projet Ornicar ». Dans son enquête sur la disparition du pasteur Doucé, Bernard Violet relate son interrogatoire « *par la Brigade criminelle sur ces 'rumeurs persistantes' auxquelles il a donné consistance en précisant que les Iraniens avaient tenté de recruter des membres du mouvement Gaie France, groupe qu'il qualifie de 'néonazi', lequel aurait été chargé d'impliquer des personnalités gouvernementales – parmi lesquelles le ministre de la Justice Pierre Arpaillange – afin d'obtenir 'des moyens de pression supplémentaires' pour faire libérer Naccache. [...] Doucé manipulé par les néonazis, puis victime d'une vengeance des Iraniens ? Ou une simple coïncidence de dates ? Difficile à dire, au stade actuel de l'enquête, même si certains estiment plutôt troublant le fait que l'inspecteur Dufour ait choisi précisément le même défenseur qu'Anis Naccache, Me Jacques Vergès ?* »⁴. Dans les mois qui suivent la découverte du cadavre, Meyssan diffuse deux dossiers dans la communauté homosexuelle. Le premier a pour titre *L'affaire Doucé et les relations de la police française avec le mouvement homosexuel*, le second *L'infiltration du mouvement homosexuel français par les réseaux néonazis*. A la même époque, l'hebdomadaire dirigé par Jean-Edern Hallier, *L'Idiot international*, publie sous la plume du journaliste Jean-Paul Cruse des allégations relatives à un vol de photos compromettantes, suivi d'un chantage, dont un homme d'affaires proche de François Mitterrand aurait été la victime. Cette sombre affaire serait la clé de la

³ Cf. Bernard Violet, *Mort d'un pasteur. L'affaire Doucé*, Fayard, 1994, chapitre 4, « L'avocat des pédophiles », p.95

⁴ Ibidem p.191

disparition puis de la mort de Joseph Doucé, ce dernier étant accusé *post-mortem*, et sans preuve d'avoir fait office de maître chanteur.

En décembre 1990, *La Lettre noire*, feuille d'information éditée par Emmanuel Leroy (conseiller régional du FN à l'époque), publie un supplément consacré à la disparition du pasteur : « *Il y a près d'un an, un très célèbre PDG de la gauche caviar, très proche du régime en place et grand ami d'Harlem Désir, était victime d'un cambriolage à son domicile particulier. Œuvre de professionnels, pas d'effraction apparente, pas de vol d'objets de valeurs, mais en revanche, le coffre était forcé et un certain nombre de documents dérobés. Parmi ceux-ci, un lot de photos très compromettantes[...] Quelque temps plus tard, une maison d'édition dirigée par une Française, mariée à un Iranien, sert aux voleurs d'intermédiaire avec le pasteur Doucé, éminent spécialiste des milieux sexuels marginaux de la vie parisienne pour faire chanter le gouvernement français. A partir de ce stade, tout un enchaînement a lieu, et on assiste en final à la libération du terroriste Anis Naccache (demandée depuis dix ans par les responsables de Téhéran), puis au départ de Pierre Arpaillange du ministère de la Justice. Comme tout le laisse à penser[...] M.Bertin (pseudonyme sous lequel le pasteur Doucé aurait fait chanter certains protagonistes de l'affaire) a été assassiné par les services secrets iraniens, une fois la libération obtenue. Pourquoi ? Parce qu'avec la libération d'Anis Naccache, le rôle d'intermédiaire dans lequel il avait été cantonné devenait caduc* ». Digne d'un thriller, ce scénario n'empêche nullement son auteur de conclure : « *Aujourd'hui encore, le mystère reste total autour de cette affaire* »⁵.

Jean-Christophe Cauchy et Jean-Yves Le Talec qui suivent à l'époque cette affaire pour le journal *Gai Pied*, perçoivent assez tôt le rôle trouble joué par Meyssan. « *Tout à la fois inspiré et inquiet, Thierry Meyssan semble jouer avec le feu : il suscite la réémersion d'anciennes rumeurs tout en craignant la « révélation au public des vrais motifs de la disparition du pasteur Doucé* »⁶. Moins de six mois plus tard, les deux journalistes titrent sur « *L'affaire Meyssan* ». En cause un dossier diffusé par celui-ci mettant en cause l'action du pasteur dans lequel on peut lire que pour « *faciliter l'infiltration du mouvement homosexuel, Guy Bondar et Joseph Doucé créent l'association-écran Autre Europe, rebaptisée Autre Culture* ». Les calomnies visant la communauté homosexuelle ne vont dès lors plus cesser, en particulier contre certains de ses militants connus pour leur engagement à gauche (Jean-Claude Hirschi, Vincent Legret), et qui, après leur mort, se voient accusés par Thierry Meyssan d'avoir eu des sympathies pour le néonazisme (le fameux magazine *Gaie France* qui fit tant fantasmer Meyssan).

En 1997, Thierry Meyssan présente une compilation de toutes ses théories complotistes ayant pour objet l'homosexualité, le nazisme et la pédophilie. « *Une mythologie naïve présente les nazis et les gays comme des ennemis irréductibles et assure que le Troisième Reich tenta d'éliminer l'homosexualité. Pourtant, même sans connaissances particulières, chacun devine que la réalité est plus complexe. Il suffit d'observer l'art nazi pour en percevoir la dimension homosexuelle et en ressentir un trouble. Cette réalité peut se limiter à une fascination esthétique comme celle de Jean Cocteau recevant en grande pompe Arno Brecker dans la France occupée. Dans un aspect moins connu, car aujourd'hui profondément refoulé, on peut aussi discerner des liens essentiels entre l'idéologie nationale-socialiste et une conception particulière de l'homosexualité. Les crimes du Troisième Reich à l'encontre de certains homosexuels apparaissent alors comme une lutte meurtrière au sein de la minorité gay divisée en conceptions du monde et de la sexualité antagonistes. Le parti nazi, le NSDAP, n'était à l'origine qu'un groupe gay d'extrême droite se réunissant dans une taverne de*

⁵ Cité in Philippe Randa, *La Maffia rose*, L'Aencre, 1995, p.219-220

⁶ « Ecrits et chuchotements », *Gai Pied* n°434, 6 septembre 1990, p.10-11

Munich autour d'Ernst Röhm. Adolf Hitler, dont l'activité sexuelle reste énigmatique, mais qui était probablement bisexuel, semble avoir été le premier non-gay à y adhérer. Au commencement de son engagement politique, Hitler prononce des éloges de l'homosexualité comme contestation païenne de la morale bourgeoise. Ainsi, en 1932, il décrit la SA comme "une communauté virile à but politique, une association de guerriers sauvages [...] [et non pas] une institution morale pour jeunes filles de la haute société". Le revirement de son discours n'intervient que tardivement lorsque, sommé par l'aristocratie militaire, il est contraint de choisir la SS contre les SA. Il justifie même l'assassinat d'Ernst Röhm et de ses camarades, lors de "la nuit des longs couteaux", par une condamnation violemment de l'homosexualité qu'il présente dès lors comme une tare de dégénérescence. Néanmoins les gays restent nombreux dans l'appareil nazi et les références visuelles à l'homosexualité perdurent tout au long du Troisième Reich ».

Meyssan poursuit sa longue démonstration en soulignant les contradictions des politiques homophobes menées sous le Troisième Reich. « *Cette politique homophobe est étendue aux autres territoires "aryens" au fur et à mesure de leur annexion au Grand Reich. Mais elle ne donna jamais lieu à un plan d'extermination même si, compte tenu des conditions de détention, elle conduisit à la mort la plupart de ceux qui furent longuement internés. Lorsqu'en 1942 Goebbels proclama la "Guerre totale", il fit sortir des camps les homosexuels "aryens" survivants pour les intégrer à l'industrie de guerre. Sauf cas individuels, il n'y avait donc plus de personnes internées pour homosexualité dans les camps de concentration lorsque la "conférence de Wansee" transforma ceux-ci en camps d'extermination* ».

Pour Meyssan, l'homosexualité constitue aussi un des traits marquants du néonazisme. « *L'un des principaux leaders néonazis contemporains et successeur reconnu du Führer, Michaël Kühnen (1956-1991), ne faisait pas mystère de son homosexualité. Alors qu'il était emprisonné dans le cadre de l'interdiction de l'ANS-SA et sans que sa participation personnelle aux crimes d'assassinat et de tortures ait pu être établie, il écrivit un mémoire intitulé "National-socialisme et homosexualité". Il y développait une mystique paganiste des confréries masculines germaniques. Selon lui, les homosexuels "actifs" constituent une élite destinée à former des confréries guerrières au service de la horde ; tandis que les homosexuels "passifs" doivent être, selon l'antique loi germanique, noyés dans les marais. Par ailleurs Kühnen s'est livré à une réécriture de l'histoire de l'hitlérisme. Selon lui, l'échec du Reich serait imputable à l'erreur d'Hitler d'avoir brisé l'équilibre entre SA et SS en éliminant les premiers sous la pression de l'aristocratie militaire. La réhabilitation des SA serait donc un préalable au triomphe du nazisme. Kühnen trouva également une autre expression pour sa volonté de puissance, son mysticisme et sa sexualité : il fonda en Allemagne une société secrète, la loge Thelema de l'Ordo Templi Orientis (OTO). Il s'agit d'une secte luciférienne qui semble avoir pratiqué des orgies comprenant des viols collectifs d'enfant et des sacrifices humains* ». Ce qui permet alors à Meyssan de faire le lien avec l'extrême droite française dans ce qu'elle a de plus abject : les néonazis et les négationnistes : « *Les écrits de Michaël Kühnen ont été traduits en français par Michel Caignet, l'ex-secrétaire général du parti nazi, la FANE, trois fois dissout par le Conseil des ministres en 1980, 1985 et 1987. En 1976, Caignet introduisit également le négationnisme en France en traduisant Le Mensonge d'Auschwitz de Thies Christophersen. C'est dans ce contexte qu'il inventa la prétendue extermination des homosexuels français par les nazis. Il s'agissait de présenter les cadavres retrouvés dans les camps comme ceux d'homosexuels et d'opposants politiques et non pas de Juifs, de Tsiganes ou autres. Dès lors on pouvait nier qu'il y ait eu volonté d'extermination raciale. Le nazisme n'aurait pas été coupable de crimes contre*

l'Humanité, mais un " régime fort " aurait dérapé et commis des crimes de guerre sur une échelle qu'il resterait à minimiser ».

Selon Meyssan, ce révisionnisme, qui conduit au négationnisme, trouva un écho dans les associations gays d'extrême gauche pourtant clairement antifascistes ! « *Pour ces dernières, il y avait là d'une part un moyen de dénoncer le nazisme, exacerbation du capitalisme et, d'autre part, un moyen de se hausser dans le débat public à la hauteur des institutions juives en se "victimisant" à égalité* ». Il explique ensuite comment, Caignet commença à éditer des revues gays qui furent rapidement distribuées en kiosque. Sous une présentation soignée, elles multipliaient les apologies de la pédophilie, les références au nazisme, et les évocations de rites paganistes et lucifériens. Meyssan insiste non seulement sur le rôle de premier plan de Caignet au sein de la galaxie néonazie, mais il dénonce aussi ses rapports troubles avec les autorités françaises, et tout particulièrement des ministres socialistes : « *A partir de 1989, j'ai régulièrement et vainement saisi le Parquet et le ministre de l'Intérieur des agissements de cette organisation de malfaiteurs. Paul Quilès étant ministre de l'Intérieur, un membre de son cabinet m'a indiqué de vive voix que Michel Caignet ne serait pas inquiété, ni pour ses activités néonazies ni pour ses activités pédophiles, car il savait "rendre des services"* » !

Avant de conclure au grand complot mêlant des hommes politiques socialistes à des pédophiles, Meyssan décrit par le détail l'implication des ministres de la Justice, de l'Intérieur et du porte-parole de l'Elysée. « *Un lourd secret mine la vie politique française depuis une quinzaine d'années. Il tourne autour de réunions sexuelles avec mineurs qui, selon nos informations, se seraient déroulées à Saint-Père, une petite commune de la Nièvre. Certains hommes politiques connus y auraient côtoyé des leaders d'extrême droite, chacun se protégeant mutuellement avant de se faire chanter. Les homosexuels qui, selon leurs affinités politiques, ont cru bénéficier de la sollicitude de quelques personnalités miterrandiennes ou de cercles nationalistes n'ont été que des pions dans une partie d'échecs qui les dépassait. Le procès de Michel Caignet et de soixante et onze de ses complices, qui s'ouvrira le 16 juin 1997 à Paris, ne devrait pas éclairer cette scène : les prévenus ne sont poursuivis que pour recel et trafic de cassettes pornographiques*

⁷.

Long développement truffé d'erreurs factuelles et historiques sur le thème du « complot-pédophile-homosexuel-luciférien », ce texte constitue en même temps un règlement de compte, à peine voilé (le NSDAP défini comme un « groupe gay d'extrême droite »...), avec une communauté homosexuelle au sein de laquelle Meyssan est désormais, pour partie tout au moins, *persona non grata*. Le contexte de sa parution est celui de l'affaire Dutroux où d'aucuns commencent à s'interroger sur la possible existence de réseaux de pédophilie livrant, contre rémunération, de jeunes enfants à tel ou tel haut personnage. En France, les services de police sont saisis d'une plainte relative à un réseau de prostitution enfantine ayant eu « pignon sur rue » à Paris dans les années 1980 (affaire Kripten). Le texte de Meyssan, et plus particulièrement sa dernière partie, arrive donc à point nommé. A l'image de ce qu'il entreprendra quelques années plus tard avec le 11 septembre 2001, on peut noter, à la suite de Fiammetta Venner, combien les théories conspirationnistes d'un Meyssan (ou de tant d'autres individus du même acabit) répondent à une demande sociétale exprimée plus ou moins confusément. Un an plus tard, un réseau de photos pédo-pornographiques (avec des images de viols de bébés), actif sur Internet depuis la station balnéaire néerlandaise de Zaandvoort, est mis à jour. Ses contacts s'étendent dans le monde entier. La France pourra-t-elle longtemps rester à l'abri de ce type d'organisations criminelles ?

⁷ Source : « Nazisme et homosexualités, imbrications historiques et retour du refoulé », par Thierry Meyssan, Réseau Voltaire, 1er juin 1997, www.voltairenet.org/article7502.html

3. Pédophilie fantasmée et suspicion généralisée

3.1 Les leçons d'Outreau

Lorsqu'éclate l'affaire d'Outreau début des années 2000, du nom de cette petite ville du nord de la France, d'aucuns croient avoir affaire à une « affaire Dutroux » à la française. On connaît aujourd'hui la réalité de cette affaire, mettant en cause des actes de pédophiles bien réels, mais bien loin du « réseau pédo-criminel » que certains croyaient avoir mis à jour⁸. Un fantasme collectif qui aura envoyé plusieurs personnes innocentes en prison. Ce « fiasco judiciaire » pouvait-il être évité ? Si il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'apporter une réponse complète à cette question, nous pouvons noter que les « signaux d'alerte » ne manquaient pas. Le procureur Yvon Tallec fut un des premiers à alerter sur le sujet. « *On constate depuis 3 ou 4 ans une montée inquiétante de ces allégations reposant souvent sur la seule parole de l'enfant ou de la mère* »⁹. Un constat partagé par Nicole Tricart, à l'époque responsable de la brigade des mineurs : « *Certaines mères font le tour des médecins et des psychologues jusqu'à ce qu'elles trouvent celui qui confirmara par écrit ce qu'elles veulent. On voit ainsi passer dans nos enquêtes des rapports de professionnels qui laissent rêveur* »¹⁰. Au-delà de la question de la parole de l'enfant et des éventuels faux témoignages que celle-ci peut générer¹¹, c'est la manière dont une société longtemps dans le déni sur le sujet, entend

⁸ Cf. Philippe Houillon (en collaboration avec Elisabeth Fleury), *Au cœur du délire judiciaire. Ce que la commission parlementaire sur Outreau a découvert*, Albin Michel, 2007.

⁹ Cité in « L'arme du soupçon d'inceste », Charles Gilbert, *L'Express*, 15 avril 1999.

¹⁰ Ibidem

¹¹ C'est aussi ici qu'entre en jeu la question des « faux souvenirs ». Longuement débattue outre-Atlantique, cette notion psychiatrique est contestée par certains défenseurs des enfants victimes d'abus sexuels qui font valoir l'instrumentalisation dont elle ne manque pas de faire l'objet de la part d'activistes pédophiles. Nous reproduisons à la suite deux extraits de la fiche Wikipédia traitant de ce sujet. « Le faux souvenir est le phénomène psychologique qui se produit lorsqu'une personne se remémore un événement qui, en fait, n'a jamais eu lieu. Les observations ou les hypothèses sur l'existence de faux souvenirs remontent aux débuts de la psychanalyse et de la psychologie clinique ; on les retrouve dans les écrits de Sigmund Freud et Pierre Janet. Dans les années 1970, les études expérimentales de la psychologue Elizabeth Loftus ont remis en cause la qualité que l'on peut attribuer aux témoignages dans le cadre d'affaires judiciaires, suscitant de nombreux débats et permettant de proposer des améliorations sur les techniques de recueil de témoignages, en particulier les témoignages d'enfants qui sont particulièrement influençables. Ce débat a ouvert la question de la création artificiellement de souvenirs, dits faux souvenirs induits, lors de psychothérapie, débats animés par des associations, thérapeutes et psychologues scientifiques : certains suggèrent l'existence d'un syndrome de faux souvenir (qui altère la vie courante de la personne), mais ce syndrome reste débattu et n'est pas répertorié dans les classifications psychiatriques internationales. Les études de Loftus ont également mis en évidence un effet de désinformation : certaines désinformations (événements qui ne se sont jamais produits), dans des conditions spécifiques et dans certains groupes de personnes, peuvent assez facilement être implantées en mémoire par un processus d'interférence rétroactive.[...] Jennifer Freyd est une psychologue américaine née en 1957. Elle travaille principalement sur les abus sexuels²⁰. Dans les années 1990, elle accusa de façon non officielle son père, Peter Freyd, de l'avoir abusée pendant son enfance, ce qui incita ce dernier à fonder la fondation pour le syndrome des fausses mémoires. Selon Jennifer, il ne s'agit pas de faux souvenirs induits implantés par un thérapeute, mais de souvenirs clairs d'abus²¹. Jennifer Freyd était soutenue dans ses accusations par la mère et le frère de Peter Freyd (cf <https://web.archive.org/web/20130225044634/http://fmsf.com/ethics.shtml> L'expression « faux souvenirs induits », d'origine américaine, *False Memory Syndrome*, a été développée par Peter Freyd après qu'il eut été accusé en privé d'abus sexuel par sa fille. Il créera avec sa femme la *False Memory Syndrome Foundation* (FMSF) en 1992 avec le soutien actif du psychologue américain Ralph Underwager. Celui -ci s'était jusqu'alors spécialisé dans la défense de personnes accusées de pédophilie (témoignant plus de 200 fois dans la presse ou lors de procès) critiquant ouvertement les programmes de protection de l'enfance. En 1991 Ralph Underwager affirme ouvertement ses positions pro-pédophile lors d'une interview auprès du média hollandais *Paidika: The Journal of Paedophilia*. La révélation au public de cette interview contraindra Underwager à

avec précipitation, et peut-être sans en avoir totalement conscience, « rattraper » les années de silence. Jacques Généreux fait paraître dans *Libération* le 20 février 2001, un article allant précisément dans ce sens : « Viols d'enfants : tous coupables ». Toujours dans *Libération* le psychiatre Paul Bensussan et Florence Rault lui répondent le 2 mars 2001 avec une tribune intitulée « Du tous pourris au tous pédophiles ». « *On ne doit pas, au nom d'une innocence bafouée, en meurtrir une autre. Sait-on qu'aujourd'hui des centaines de fausses allégations sont portées à la connaissance des parquets ? [...] Hystérie et fantasme prennent le pas sur la raison et le traitement civilisé de la pédophilie. Au point de remettre en cause désormais l'indéniable progrès qu'avait constitué la sortie du « phénomène pédophile du territoire du non-dit. Les accusations portées à l'encontre de Daniel Cohn-Bendit et de nombreuses personnalités donnent lieu à une polémique pathétique et préfigurent l'accusation majeure qui menacera demain les hommes politiques: après le « tous pourris », le « tous pédophiles ». Elles illustrent la tendance de notre société du spectacle et de la bonne conscience à s'en remettre aux seuls outils qui semblent désormais fonctionner: les médias et la justice. Or, traiter d'un problème aussi complexe à l'aide du triptyque : émotion, surenchère, judiciarisation exclusive, nous conduit tout droit à une inquiétante régression. [...] Si l'on considère que le fait pédophile nécessite (et c'est notre avis) le traitement judiciaire du crime qu'il constitue, il faut alors en respecter les contraintes : sérénité, contradictoire, présomption d'innocence. Il y faut des moyens et de la compétence. Une telle approche est indispensable dans un domaine, par essence complexe, relatif et incertain, où la question de « parole de l'enfant » est essentielle. Nous ne sommes, hélas pas si loin des excès anglais de l'été dernier, provoqués par la presse de caniveau, et pourtant fortement stigmatisés de ce côté-ci de la Manche. Non, la protection de l'enfance n'a pas besoin de la « loi de Lynch ».* ».

Après l'acquittement de la majeure partie des accusés d'Outreau, Florence Rault souligne que cette affaire « *n'est que le révélateur d'une grave et générale régression de notre pays en matière de répression de la délinquance sexuelle. Des affaires « Outreau », à moindre échelle par le nombre de mis en cause, il y en a aujourd'hui des dizaines. Les innocents condamnés ou détruits par des procédures absurdes et violentes, qui bafouent tous les principes, sont beaucoup trop nombreux [...] La présomption d'innocence dans ces matières ne vaut plus rien. Le renversement de la charge de la preuve est non seulement admis, mais revendiqué au nom d'une prétendue protection des victimes* »¹². Nombreuses, les accusations infondées ont donné naissance à une association de pères de famille ayant vu leur réputation injustement traînée dans la boue, le « collectif jamac »¹³. Un phénomène sociétal à part entière que traite

démissionner de la False Memory Syndrome Foundation (cf *Underwager Resigns From False Memory Syndrome Foundation Advisory Board, Wakefield and Others Remain*, by Lana R. Lawrence (*Moving Forward*, Vol. II, No. 5, p. 3, 1993). »

A côté du syndrome des « faux souvenirs », il faut mentionner l'importance accordée par la littérature conspirationniste au programme MK Ultra (développé par la CIA à des fins de manipulation mentale) qu'elle relie à la pédophilie, en mêlant faits avérés (le rôle du colonel Aquino par exemple) et fantasmes purs et simples. Voir par exemple Alexandre Lebreton, *Abus rituels et contrôle mental*, Omnia Veritas, 2016 et Cathy O'Brien/Mark Phillips, *L'Amérique en pleine transe-formation*, Nouvelle Terre, 2013 (pour la traduction française).

¹² Cf. http://www.liberation.fr/tribune/2004/05/24/des-outreau-par-dizaines_480587.

Plusieurs témoignages sur les fausses accusations de pédophilie ont été publiés. Voir notamment Anne et Philippe Sirvent, *Papa a fait mal : cauchemar judiciaire d'un couple ordinaire*, Calmann-Lévy, 2004, et Virginie Madeira et Brigitte Vital-Durand, *J'ai menti : Mon père est innocent, voici mon histoire*, Paris, J'ai lu, coll. « J'ai lu : récit », novembre 2007

¹³ Cf. <http://collectif.jamac.free.fr/>

Marie-Monique Robin avec son livre *L'école du soupçon : les dérives de la lutte contre la pédophilie* paru en 2006 aux éditions *La Découverte*. Pour d'autres, l'idée que ce combat éminemment légitime ait pu connaître des « dérives », semble plus difficile à admettre.

3.2 Coupables en dépit de tout ?

Premier journaliste à avoir révélé au public français, dans les colonnes du journal *L'Humanité*, l'existence du réseau pédopornographique de Zandvoort, Serge Garde est l'auteur d'un film documentaire *Outreau, l'autre vérité*, sorti sur les écrans français en 2013. S'appuyant sur le fait que douze enfants ont été reconnus victimes par l'institution judiciaire, le film met en doute de manière subtile l'innocence des acquittés, opposant pour ce faire vérité judiciaire et vérité factuelle. Le film de Serge Garde est largement relayé et commenté sur les sites complotistes. Serge Garde est d'ailleurs reçu au mois d'octobre 2014 sur Meta TV une « web-télé » conspirationniste et négationniste. Le réalisateur donne également une interview audio pour le site du mouvement d'Alain Soral, Egalité et Réconciliation¹⁴. Emanation de cette même association, les éditions Kontre-Kulture éditent, toujours sur Outreau, un livre du journaliste Jacques Thomet : *Retour à Outreau : contre-enquête sur une manipulation pédocrinelle* (2013). Pourquoi cette insistance de la part de la « mouvance conspirationniste » à mettre en avant ces prises de position militantes sur un sujet sociétal, à priori non directement politique ? Précisément en ce que la suspicion érigée en dogme renvoie, au-delà du politique stricto sensu, à une vision du monde construite sur la « causalité diabolique », au sens que donnait à cette notion Léon Poliakov.

L'affaire « Amidlisa » est à cet égard révélatrice d'un univers mental où la seule accusation est érigée en preuve de culpabilité. Toujours en cours à l'heure actuelle, cet étrange feuilleton judiciaire est à l'origine de l'association Wanted Pedo, soutenue par Egalité et Réconciliation. Le site Wanted Pedo publie un texte relatant les différents épisodes de ce qui est présenté comme la partie visible d'un gigantesque « réseau pédophile » à coloration plus ou moins sataniste. Nous en reproduisons les extraits les plus significatifs :

« Une maman sans reproche, qui après séparation d'avec leur père avait la garde de ses trois enfants par décision devenue définitive du Juge aux affaires familiales rendue le 18 novembre 2005, dépose une plainte à la gendarmerie de Saint-Tropez le 10 octobre 2007, pour le viol de sa fille de 6 ans par un ami du père. Le lendemain, après l'audition filmée de ses enfants, le procureur de Draguignan (Var), Christian Girard, lui a fait retirer par onze gendarmes ses 3 enfants, de 6 ans, 5 ans et 3 ans dont elle n'aura plus aucune nouvelle pendant 3 semaines : « Ordre du procureur de ne rien vous dire » lui oppose-t-on partout. Non convoquée aux audiences du Juge des enfants, la garde exclusive de ses enfants a été remise pour un an au père, trois semaines après leur enlèvement et leur placement en foyer. Elle n'obtiendra de les revoir que 83 jours plus tard, un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires, sans motif et malgré le jugement du Juge aux affaires familiales. Un an après, elle apprendra que ce n'est pas seulement sa fille qui aurait été violée, mais les 3 enfants, depuis le mois d'août 2007, tous les jours par leur père, et tous les mercredis, samedis et dimanches, avec d'autres enfants par de nombreux adultes, photographiés et filmés. Elle apprendra encore beaucoup plus grave, les enfants ont

¹⁴ Propos recueillis par la section de Brest d'Egalité et Réconciliation : <https://www.egaliteetreconciliation.fr/Proces-de-Daniel-Legrard-fils-en-2015-entretien-avec-Serge-Garde-25717.html>

dit avoir été obligés d'assister et de participer à des tortures et des meurtres d'enfants filmés, ce qui est appelé des snuff movies. Après avoir révélé 16 meurtres d'enfants à leur mère, le Juge des enfants a supprimé à la mère totalement son droit de visite et d'hébergement. [...]

Une enquête préliminaire a été engagée en février 2009 par le parquet de Draguignan qui a abouti en juin 2009, sans autre procès et au mépris de la loi en son article 79 du Code de procédure pénale et 226-10 al.2 du Code pénal, à la garde à vue pendant 36 heures de la mère des enfants, de leur grand-mère et son compagnon pour dénonciation calomnieuse [...] Le 30 novembre 2009, une courageuse gendarme du Var, sous le nom de AMIDLISA a dénoncé sur Internet et sur de nombreux sites d'associations humanistes un réseau pédocriminel sévissant dans la région tropézienne et couvert par toutes les Institutions, dont celle de la Justice, en citant nommément quelques magistrats impliqués. Dans cette lettre, on peut reconnaître point par point l'affaire de la «maman apparemment parfaite» comme elle dit et de ses trois enfants ! Où en est-on aujourd'hui ? [...]

*Madame Estelle Lassaussois qui a instruit cette affaire uniquement sur les chefs de dénonciation calomnieuse, alors que les faits criminels dénoncés n'ont eux jamais été instruits, a été saisie le 11 décembre 2009 par le procureur. Son instruction a consisté à refaire faire des expertises psychiatriques des 3 personnes qui, sur interrogatoire des gendarmes, avaient rapporté des faits criminels révélés par les enfants, les expertises ordonnées par le président du Tribunal correctionnel le 30 juillet 2009 n'ayant pas relevé de trouble mental chez aucune de ces trois personnes. Madame Lassaussois a bien précisé aux mis en examen pour dénonciation calomnieuse qu'elle n'était pas saisie des viols et a refusé l'examen des preuves apportées par Jack Maillard (le grand-père). Elle a rendu une ordonnance de fin d'instruction le 13 mai 2011 qui laissait 3 mois de délai pour demander un complément d'instruction et des demandes d'actes qui n'ont pas été accordées aux mis en examen pour assurer leur défense et faire la vérité dans cette affaire. C'est seulement un an après, le 6 avril 2012, suite à de nombreuses alertes d'enfants en danger auprès du procureur de la part de membres de différentes associations chargées de la protection de l'enfance qui avaient reçu le dossier concernant cette affaire, que le procureur a adressé un réquisitoire au juge d'instruction aux fins d'un renvoi devant le Tribunal correctionnel et a répondu aux associations que Sophie Giuli (la maman) faisait l'objet d'une information judiciaire pour dénonciation de faits imaginaires, dérogeant ainsi aux obligations de sa fonction. Ce procureur, Madame Drouy-Ayral, a été décoré de la Légion d'Honneur par le Président de la République le 14 juillet 2012. Madame Lassaussois a été mutée par décret du 20 juillet 2011 à St-Pierre-de-la-Réunion et c'est donc une autre juge d'instruction, Madame Olivia Giron, nommée par le même décret du 20 juillet 2011 pour sa mutation du TGI de Grasse à celui de Draguignan, qui n'a pas suivi l'affaire, qui a pris cette ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel conformément à la demande du Procureur. Cette ordonnance comporte à différents endroits des étoiles alignées au nombre de 5 ****. Cette manifestation de signes se retrouve dans de nombreuses décisions judiciaires ou conclusions d'avocats, et le résultat observé est que la «victime» est toujours perdante ! [...]*

La Cour de cassation a rendu son arrêt le 30 mars 2016 qui CASSE et ANNULE toutes les accusations de dénonciation calomnieuse et de dénonciation de faits

imaginaires contre Sophie suite à sa plainte pour viol en 2007 d'un de ses enfants, et de faits plus graves en 2008 et 2009. Il CASSE aussi une des trois accusations contre Jack, son beau-père, pour les mêmes chefs. Cet arrêt reconnaît donc implicitement la suspicion de viol sur enfant perpétré par 2 hommes, le père des enfants et un de ses amis, le 7 octobre 2007, reprochant à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence et au Tribunal correctionnel de Draguignan d'avoir dénaturé le rapport médical initial du Dr Néton et reconnaît pour le reste que Sophie n'a pas fait de dénonciation calomnieuse ni de dénonciation mensongère ! Cet arrêt ANNULE aussi, pour Jack et Sophie, toutes les condamnations qui avaient été prononcées à leur encontre et les renvoie à nouveau devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence autrement composée pour être jugés sur ce qui a été cassé. Cette Cour d'appel ne pourra normalement que prononcer la relaxe totale pour Sophie suite aux injonctions de la Cour de cassation qui reconnaît qu'il n'y a pas de mauvaise foi de sa part et que la fausseté des faits n'a pas été démontrée. La date de l'audience devant la Cour d'appel n'est pas encore fixée. Mais scandale deux jours plus tard ! Le Tribunal de Draguignan en début de soirée du 1er avril 2016 a retiré en urgence ses 3 enfants à Sophie alors qu'ils débutaient leurs vacances scolaires avec leur maman, pour les laisser en garde exclusive à leur père ! Des événements qui se répètent... ».

Emblématique de cette « loi des suspects » que les conspirationnistes rêvent d'instaurer, ce texte illustre la propension, dans l'univers complotiste, à considérer une accusation, d'où qu'elle vienne, comme une preuve de culpabilité. Significativement, le site internet de l'association *Wanted Pedo* propose une rubrique intitulée *La franc-maçonnerie et l'occultisme*¹⁵.

¹⁵ Cf. <http://wanted-pedo.com/bis/documentation/occultisme/la-franc-maconnerie-et-loccultisme/>

4. Pédophilie et satanisme

4.1 Le « goût du sperme du diable » (Marcela Iacub)

L'association de la pédophilie au satanisme a connu un essor important aux Etats-Unis dans les années 1980¹⁶. La juriste et essayiste Marcela Iacub en a retracé, et surtout résumé, les grandes lignes : « *Le passage des pédophiles réels aux réseaux pédophiles virtuels et fantasmés n'a pas été l'apanage de la France. Entre 1983 et 1994, une véritable panique des réseaux pédophiles s'est emparée des Etats-Unis, jusqu'à ce que le gouvernement fédéral, à la suite d'une enquête qui dura cinq ans et coûta 750 000 dollars, mit fin à ces rumeurs d'une manière officielle. On imagina des sectes satanistes infiltrées dans les écoles maternelles et les familles, qui violaient, assassinaient, torturaient des enfants avant de les filmer, selon des rituels «lucifériens». Dans un sondage réalisé à la fin des années 1980, on estimait à 70 % la population qui adhérait à ces croyances et à 33 % ceux qui étaient persuadés que ces crimes «innommables» étaient réalisés avec des complicités officielles, notamment du FBI et de la police* »¹⁷.

Spécialiste des mouvements religieux, Massimo Introvigne fait remonter à 1989 le début du reflux de cette vague de croyance au satanisme manipulant la société (rapport du CSER), la campagne « anti sataniste » étant définitivement discréditée à compter de 1994. « *Avec plus d'autorité que le rapport du CSER, deux enquêtes officielles de 1994 – l'une du gouvernement britannique, l'autre du National Center of Child Abuse and Neglect aux Etats-Unis – ont conclu que les récits des survivors ne peuvent pas être retenus comme plausibles. Bien que des pédophiles isolés soient parfois des satanistes ou se déclarent comme tels, sur des milliers de cas étudiés (12000 dans le cadre de l'enquête américaine) où un enfant aurait été violé par une organisation ou groupe sataniste de façon « rituelle » et s'en serait souvenu plusieurs mois ou plusieurs années après chez le psychiatre, il n'a pas été possible de trouver des preuves indépendantes de la réalité d'un seul viol. Certes, il existe des groupes dangereux, comme par exemple les Enfants de Satan en Italie, qui ont été accusés en 1996 de plusieurs viols de mineurs, lesquels n'ont d'ailleurs pas eu besoin du psychiatre pour s'en souvenir et les ont dénoncés rapidement à leurs parents* »¹⁸.

Dans son texte précédemment cité, « Le goût du sperme du diable », Marcela Iacub estime qu'après Outreau, et les dysfonctionnements que cette affaire a mis en lumière, la France est « mûre » pour une connaître une vague « anti-sataniste » telle qu'elle a pu se développer outre-Atlantique. « *Lorsqu'une société se donne comme crime maximal, qui appelle la plus haute sanction pénale, un acte qui ne laisse aucune trace matérielle, qu'on ne peut donc prouver qu'au moyen de témoignages (de surcroît extirpés à des enfants influençables), mais qu'on ne peut s'empêcher de pourchasser tant on le considère énorme, lorsque, en plus, des personnalités politiques apparemment aussi respectables que Ségolène Royal se livrent sur le sujet à la démagogie la plus odieuse, toutes les conditions ne sont-elles pas réunies pour que voient le jour les accusations les plus invraisemblables ? Certains intellectuels américains ont comparé ces pratiques judiciaires aux procès en sorcellerie des 16^e et 17^e siècles. Ce n'est pas seulement une métaphore. On sait qu'alors, grâce à la torture, on a réussi à faire « avouer » à*

¹⁶ Ce qui n'enlève rien au fait que tel ou groupement pédophile puisse utiliser un décorum occultiste, mais il ne s'agit pas là, à proprement parler, de satanisme.

¹⁷ Cf. « Le goût du sperme du diable », *Libération*, 16 novembre 2004

¹⁸ Massimo Introvigne, *Indagine sul satanismo. Satanisti e anti-satanisti dal seicento ai nostri giorni*, 1994, édition française (utilisée tout au long de cette étude), *Enquête sur le satanisme*, chez Dervy 1997, p. 369

des milliers de malheureuses qu'elles avaient commis elles aussi le crime maximal, le crime contre Dieu. Ces méthodes d'enquête ont permis de savoir qu'elles avaient copulé avec le diable, et même de rendre compte de la couleur et du goût de son sperme. Tant qu'on n'aura pas non seulement imposé des protocoles de preuve rigoureux, mais aussi repensé la place des abus sexuels sur les enfants dans la hiérarchie pénale, on peut s'attendre à avoir d'autres Outreau et, qui sait, bientôt de nouvelles informations sur le goût qu'a, en vérité, le sperme du diable »¹⁹.

En 2011, les éditions Saint-Rémi (catholiques sédévacantistes) ont fait paraître sous le titre *Du sang sur l'autel. Histoire secrète de la société occulte la plus dangereuse du monde*, une traduction française d'un livre de Craig Heimbichner paru aux Etats-Unis en 2005. Un titre qui semble avoir inspiré un des conspirationnistes français les plus actifs, Laurent Glauzy, auteur de *Pédo-satanisme et franc-maçonnerie. L'autel des élites* (La Maison du Salat, 2015). Cette obsession du diable, requalifié ici de « pédo-sataniste », ne va pas sans alimenter les justiciers de toutes sortes.

4.2 Le règne des « justiciers » auto-proclamés

Aux Etats-Unis, Geraldo Rivera joua un rôle important en ce sens. Cet américain qui aurait, d'après Gavin Baddeley, consacré entre 1987 et 1995 quatre émissions au satanisme « assurait que les satanistes abusaient d'enfants et pratiquaient des meurtres rituels. Les satanistes étaient partout : dans toutes les villes et les villages, les satanistes avaient déjà attiré l'attention de la police et du FBI. Rivera concluait : « Selon toute probabilité, ils sont aussi dans votre ville ». »²⁰

En France, un personnage similaire est apparu en la personne de l'ancien gendarme Christian « Stan » Maillaud, parti en guerre contre un appareil d'état accusé d'être sous la coupe de pédophiles et de satanistes²¹. Dans la réalité, les victimes de Maillaud, en l'espèce des enfants enlevés et leurs familles, ne se recrutent nullement au sein d'une quelconque « haut-société-intouchable ». Le journal *Le Parisien* s'est penché sur les actions d'un homme qui a été présenté comme un héros par un certain nombre des soutiens d'Alain Soral et de Dieudonné M'Bala M'Bala. « *C'est une étrange organisation qui appelle à manifester ce samedi après-midi, place du Chatelet à Paris. Le Ralliement des résistants pour la révolution (RRR), c'est son nom, appelle à une marche des « Zorro blancs ». Des Zorro qui disent lutter contre les réseaux pédophiles. Une cause louable s'il en est. Sauf qu'à l'automne, plusieurs membres de ce RRR ont été incarcérés, soupçonnés d'avoir voulu enlever des enfants prétendument abusés et livrés à des réseaux, dont aucune enquête judiciaire n'a attesté la réalité. L'égérie du RRR, Janett Seeman, d'origine allemande, est toujours écrouée à Saintes (Charente-Maritime), « en otage » préfèrent dire ses proches. Avec au moins quatre autres personnes, elle est suspectée d'avoir voulu enlever trois enfants à Montendre, soi-disant violentés par leur père qui en a la garde. Ils avaient mis en place un schéma à l'organisation toute militaire, décrit Philippe Coindeau, le procureur de Saintes. Un véritable commando était prêt à s'emparer des enfants. Une opération en accord avec la mère de la fratrie, un temps internée en psychiatrie et déjà incarcérée pour la « soustraction » de ses enfants. Lors de son interpellation, cette femme sans emploi avait sur elle plusieurs milliers d'euros, dont la justice pense qu'ils*

¹⁹ Cf. « Le goût du sperme du diable », *Libération*, 16 novembre 2004

²⁰ L'essor de Lucifer (traduit en français par Christelle Derenne), Camion Noir, 2006, p.262

²¹ <http://www.leparisien.fr/faits-divers/militants-antipedophiles-un-chef-charismatique-et-mythomane-21-12-2012-2426173.php>

auraient pu financer l'enlèvement. Une version que réfute le RRR. 'J'ai participé à une enquête qui visait à vérifier les accusations d'abus sexuels dénoncés par la maman, défend Janett Seeman. Il n'a jamais été question de les enlever. Si ça avait été le cas, cela aurait été fait, parce que c'était possible'. A plusieurs reprises, le RRR a publié sur Internet des témoignages d'enfants mineurs se disant victimes d'abus. Des vidéos jetées sur la toile sans aucune précaution.] Déjà, en 2009, le groupe s'était illustré avec la condamnation pour «soustraction de mineur» de son «chef», Christian Maillaud, le compagnon de Janett Seeman. Cette fois, c'est le petit Vincent qui avait été enlevé près de Perpignan, sa mère accusant là encore son ex-mari d'agresser sexuellement l'enfant, et de le livrer en pâture à un réseau. Face à la caméra de Maillaud, sollicité par la mère de l'enfant, le garçon décrivait par exemple des pièces cachées dans la maison de son père, où ce dernier se serait livré à ses exactions. Des affirmations contredites par les expertises minutieuses des policiers chargés de l'enquête, qui s'est soldée par la mise hors de cause du père. Aujourd'hui, la famille de Vincent reste profondément traumatisée par cette affaire. 'Sur le Net, il y a encore des centaines de pages nous décrivant comme pédophiles, et on ne peut pas lutter contre', souffle un proche du père de famille. 'Ces sites sont hébergés à l'étranger. Tous les jours, des noms sont jetés en pâture, déplore Me Daniel Picotin, avocat du papa des trois enfants de Montendre. Il faut interdire cette organisation séditieuse.' 'Ces personnes croient à ce qu'elles disent, décrypte Philippe Coindeau, le procureur de Saintes. Il y a tout un réseau informel, de gens qui ne se connaissent pas forcément, socialement peu insérés, qui existent à travers ce combat.' Pourtant, 'il y a de vraies affaires, reconnaît Me Picotin. Mais là, on est dans le délire' ».²²Sans surprise, Christian « Stan » Maillaud fut soutenu au moment de sa prétendue « cavale » par Egalité et Réconciliation²³, l'association d'Alain Soral, ainsi que par MetaTV, un site conspirationniste pro-Dieudonné.

²² Cf. <http://www.leparisien.fr/faits-divers/les-dangereuses-methodes-des-militants-antipedophiles-22-12-2012-2428531.php>

²³ Cf. <https://www.egaliteetreconciliation.fr/+-Stan-Maillaud-+.html>

5. La profanation des corps

5.1 Les mânes de Léo Taxil

Relais des théories conspirationnistes sur Internet et à la tête d'une petite structure éditoriale, Salim Laïbi relate dans son premier livre comment d'un intérêt initial pour les thèses niant la réalité des attentats du 11 septembre (ou plus exactement la culpabilité islamiste à ce sujet) il aura fini par découvrir et adhérer à la mythologie du « grand complot » : « *C'est en 2006, après avoir visionné la vidéo concernant le 11 septembre 2001, qu'un membre de ma famille m'a apportée, que je suis tombé dans le gouffre insondable de la conspiration. Certes, je vivais déjà dans un monde complexe, plein de contradictions et d'une extrême violence, souvent incompréhensible ; mais je faisais avec, la vie passant si vite que je n'avais pas le temps de voir les choses de plus près. Depuis que j'ai commencé à explorer ce monde malsain, je constate que ma vision des évènements qui m'entourent et leur compréhension ne sont que plus claires et limpides. C'est un travail de plusieurs années, des milliers d'heures de visionnage et de lectures très nombreuses. J'ai téléchargé tout ce qui se trouvait sur la toile, ayant un rapport avec les sociétés secrètes, les Illuminatis, la franc-maçonnerie, les Bilderbergers, le CFR ou Council of Foreign Relations, la Trilateral, la Round Table, le Club de Rome, les fraternités sataniques des Skulls and Bones, le Bohemian Club et sa fameuse cérémonie de la « Cremation of Care », les multiples cercles de réflexion type « think tank », mais bien français tel le club le « Siècle », le cercle Léon Blum, Vauban, etc. J'ai pris connaissance du fameux programme de la CIA concernant la programmation mentale Monarch (du nom du papillon) ou MK-Ultra, et je suis tombé bien malgré moi dans le monde démoniaque de la pédophilie, du satanisme, des messes rouges avec sacrifice aussi bien animal qu'humain... »²⁴.* »

La référence à des crimes de nature sexuelle ou une immoralité supposée en matière de mœurs constitue une thématique extrêmement ancienne tant de la littérature antimaconnaque que de certains textes anti-juifs. Dès 1821, le pape Pie VII met en cause dans son encyclique *Ecclesiam a Iesu Christo* le « libertinage » dont feraient preuve les membres des loges maçonniques, inspirant par la suite toute une littérature dont la forme la plus aboutie en la matière reste sans conteste *L'élu du dragon*, un roman paru en 1929 et mettant en scène des orgies macabres couvertes par un « secret entre initiés ». Un thème qu'on retrouve avec le phénomène des « survivors » sur lequel s'est penché Massimo Introvigne : « *Pour l'essentiel, ce qu'ils racontent formait déjà la partie la plus « piquante » de livres d'il y a un siècle, comme Le Diable et, si l'on veut remonter dans le temps, des comptes rendus des procès de sorcellerie les plus tardifs. Curieusement, le mouvement antisataniste qui croit aux survivors ne nie pas du tout ces précédents. Au contraire, il soutient qu'un réseau international de satanistes ne peut être né du jour au lendemain. De nombreux satanistes le seraient d'ailleurs « héréditairement », se transmettant le satanisme de père en fils, ou de mère en fille, pendant des siècles, voire des millénaires [...] Quand ils cherchent à rattacher les histoires des survivors actuels aux gnostiques de l'Antiquité, à la sorcellerie, à Catherine La Voisin, à Boullan, Huysmans ou Crowley, les sources citées sont généralement de deuxième ou troisième main, et l'analyse historico-sociologique d'affaires qui, nous l'avons vu, sont en réalité ambiguës et compliquées, apparaît presque inexistante. Mais il y a plus : cette littérature contemporaine, plus souvent qu'on ne le croit, va chercher des éléments de comparaison avec le satanisme de nos jours dans le stock – encore en usage et connu aux*

²⁴ Salim Laïbi, *La faillite du monde moderne*, FiatLux, 2013

Etats-Unis également – constitué par Le Diable et par Taxil. Il ne faut donc pas s'étonner si les survivors nous assurent que des « abus rituels » d'adultes et d'enfants ont été perpétrés dans les loges maçonniques sous la direction d'Albert Pike »²⁵. A ce stade la jonction se fait aisément avec le mythe des « reptiliens ».

5.2 La dimension judéophobe d'un délire collectif

Sous le titre *Les racines reptiliennes de la pédophilie*, un texte paru à l'origine sur le site www.zengardner.com établit ce lien. « *L'instinct reptilien est un instinct parasitaire, et une sexualité vampirique en est la base. Même la recherche rapide des activités sombres de la soi-disant élite et des dirigeants des forces de ce monde vous conduit directement à des réseaux pédophiles et sataniques avec des abus rituels et un cérémonial de sacrifice de toutes les manières possibles. Et les origines sont d'abord et avant tout spirituelles, dérivées de forces sataniques manipulatrices imposant leur volonté et mentalité à une population sans méfiance par tous les moyens qu'ils peuvent. Et là où il y a de la fumée sacrificielle, il y a habituellement un incendie reptilien dressant sa tête écailleuse. Appelez-les démons, djinns, archontes, peu importe, nous en sommes infestés et maintenant ils visent la gorge* ».

Métaphore du diable ayant pris les traits d'un être humain, le mythe des reptiliens fait écho à une certaine démonologie anti-juive. « *Ce n'est cependant ni à la Grande Bête, ni même à l'O.T.O. que ces pratiques pédophiles doivent leur existence. Le Culte de la Bête ne représente, en effet, qu'une branche – certes importante – d'un arbre bien plus âgé. Il faut remonter dans le passé, par-delà l'initiation incomplète que les occultistes ont reçue au cours des siècles de la part de leurs maîtres et mentors, pour discerner les racines de la sodomisation institutionnalisée d'enfants. Ces racines ne sont pas à chercher dans le « Livre de la Loi », que l'on peut presque considérer comme le résumé de quelque chose de beaucoup plus ancien. Les véritables racines de la pédophilie – du moins en ce qui concerne le monde occidental – se trouvent dans les secrets du Talmud.[...] Ce légalisme lacunaire représente la quintessence même du talmudisme, car le Talmud sert de façade à une avocasserie des plus véreuses, ainsi que de fondement à l'éthique du « pilier » kabbalistique constituant l'aile droite de l'O.T.O.[...] Un rituel comme le 'Paris Working' induit une transe, et l'on comprend donc pourquoi le « Juif » orthodoxe Victor Neuburg s'est livré à un acte homosexuel avec Crowley : en état de transe, il était en « période d'inconscience » et ne présentait donc pas la moindre culpabilité aux yeux des rabbins, si ce n'est pour son léger écart de conduite. La sodomie dans la synagogue est un secret bien gardé. Une loi du silence pèse sur cette question, qui pourrait aisément faire la une des journaux pour peu que la presse des Etats-Unis soit vraiment libre.[...] Pour l'essentiel, le Talmud tire sa mentalité de lignées occultes plus anciennes que lui et des antiques royaumes où officiaient des prêtres païens, y compris l'Egypte et Babylone, toutes deux inspiratrices importantes de l'O.T.O. On peut considérer également que de leur côté, ces civilisations ont prolongé l'action du serpent de la Genèse, qui avait appris à Adam et Ève à être 'comme des dieux' » écrit Craig Heimbichner* »²⁶.

²⁵ Massimo Introvigne, *Enquête sur le satanisme*, Dervy, 1997, p.322-323

²⁶ Cf. *Du sang sur l'autel*, édition Saint-Rémi citée ici pour la traduction française, 2011, p.156-157

Des légendes d'enfants disparus à des fins de meurtre rituel aux mythes autour de la traite des blanches organisée par la communauté juive (la rumeur d'Orléans mise en lumière et analysée par Edgar Morin), c'est la figure du juif profanateur des corps qui revient de façon récurrente.

6. Conclusion

Nous nous sommes référés dans cette étude à la notion de « causalité diabolique » forgée par Léon Poliakov. Si la dimension judéophobe revient régulièrement à travers le discours conspirationniste associant pédophilie, satanisme et meurtres d'enfants, elle ne saurait suffire pour autant à élucider, de manière satisfaisante, l'étendue du phénomène. Car en la matière, la « causalité diabolique » s'applique à d'autres figures fantasmées et honnies. De l'affaire du notaire de Bruay en Artois (1972), aux accusations portées contre l'ancien maire de Toulouse Dominique Baudis (2003), en passant par la cabale dont Richard Roman fut la victime (1988), c'est tout autant la figure du « puissant », réputé « intouchable », que celle de l'« intellectuel » (dans le cas de Richard Roman) détenteur d'une certaine forme de pouvoir symbolique, qui reviennent de façon récurrente.

Rien de nouveau sous le soleil ? Certainement. Reste que si l'étendue prise aujourd'hui par Internet offre une possibilité d'expression inédite (création de blog, site hébergé à l'étranger, etc.), elle donne aussi aux fantasmes, que tout un chacun porte au plus profond de soi, une possibilité d'expression quasiment sans limites. C'est sur ce dernier point qu'il est nécessaire de s'interroger.

Bibliographie

L'enfant interdit : comment la pédophilie est devenue scandaleuse / Pierre Verdrager, Armand Colin, 2013.

Histoire de la pédophilie, XIXe-XXIe siècle/ Anne-Claude Ambroise-Rendu, Fayard, 2014.

Entre père et fils : la prostitution homosexuelle des garçons / Corinne Gauthier-Hamon, Roger Teboul, Presses universitaires de France, 1988.

Le Pédophile et la maman : l'amour des enfants / Leïla Sebbar, Stock, 1980.

L'Enfant et le pédériste/ Benoît Lapouge, Jean-Luc Pinard-Legry, Éditions du Seuil, 1980.

Tous pédophiles ?/ Elsa Guiol, La Martinière, 2005.

L'école du soupçon : les dérives de la lutte contre la pédophilie / Marie-Monique Robin; avec la collaboration de David Charasse, la Découverte, 2006.